



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Courrier

Question écrite n° 56711

Texte de la question

M Andre Delattre souhaite appeler l'attention de M le ministre des postes et telecommunications sur la realisation du tri du courrier, en particulier lors des parcours ferroviaires. Jusqu'a present, le temps des transports ferroviaires du courrier etait mis a profit pour effectuer du tri grace aux ambulants de La Poste. Alors qu'une disparition des ambulants est programmee, il lui demande de bien vouloir lui preciser les mesures envisagees pour garantir les delais de transmission postale en precisant les moyens d'acheminement utilises.

Texte de la réponse

Reponse. - La Poste est soumise a une concurrence croissante a laquelle elle se doit de repondre par un effort permanent de competitivite et de qualite des services offerts. A ce titre, les innovations technologiques qu'elle met en oeuvre en matiere de tri automatique des objets ne sont pas sans influence sur ses structures d'exploitation. Jusqu'a present, les organisations en place, resultant de modes de traitement manuels, consistaient a profiter des temps de transport pour assurer le tri des objets, et ce au moyen de services ambulants ferroviaires, ayant pour point de depart les bureaux-gares de Paris. Ces modes d'exploitation sont progressivement remplaces par une nouvelle structure, batie sur le developpement de la mecanisation, repondant mieux aux gains de productivite necessaires et a l'obligation de rapidite de traitement des objets. Deux facteurs de progres, l'accroissement des capacites de tri automatique prevu dans le cadre des plans d'automatisation, et la conteneurisation des flux de trafic favorisant des echanges directs, font que de nouveaux moyens de transport sont privilegies. Sont notamment mises en place des relations routieres intercites, la reorganisation du reseau aerien et l'accroissement des capacites d'embarquement, la constitution de relations ferroviaires ou TGV directes, la multiplication de moyens combines de transport facilites par la construction de plates-formes d'echange interregionales. Ces nouveaux modes de traitement du courrier, par ailleurs calques sur l'evolution generale du marche du transport, rendent inevitables la substitution a l'ancienne organisation dont les services ambulants constituaient l'element central. Le transfert ne s'exercera que de facon progressive, sachant que la qualite de service tenant aux delais de remise fera l'objet d'etudes pour etre preservee au cas par cas. Les mesures d'accompagnement social, en vue du reclassement des personnels seront prevues.

Données clés

Auteur : [M. Delattre Andr•](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56711

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes et telecommunications

Ministère attributaire : postes et telecommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 1992, page 1883